



TURNBULL
industrie



Conseil en protection environnementale

Turnbull Industrie analyse les risques environnementaux et conseille les investisseurs et exploitants

Quel que soit le type de bâtiment, notre équipe spécialisée analyse la nature de l'activité de chaque utilisateur, les interactions et cumuls des diverses exploitations, identifie les règles précises qui s'appliquent. Nous faisons intervenir à nos côtés les spécialistes ad hoc – recherche de pollution des sols, études des dangers, protection contre la foudre, analyse acoustique, etc...

Mise en conformité

La solution la mieux adaptée est préconisée afin de se conformer au Code de l'Environnement tout en minimisant l'impact sur l'activité industrielle, la valeur de l'immeuble et la rentabilité de l'investissement.

Lorsque des démarches administratives ou des modifications dans l'utilisation de l'immeuble ne permettent pas d'assurer la conformité, nous proposons l'adaptation technique la plus équilibrée afin que le bâti soit en parfaite adéquation avec l'activité.

Travaux

Nous assurons la programmation du projet, l'optimisation des coûts et le suivi des travaux afin de répondre aux engagements réglementaires. La double compétence chez Turnbull Industrie, en bâtiment industriel et expertise en réglementation ICPE, nous donne une capacité unique de maîtriser totalement votre projet.





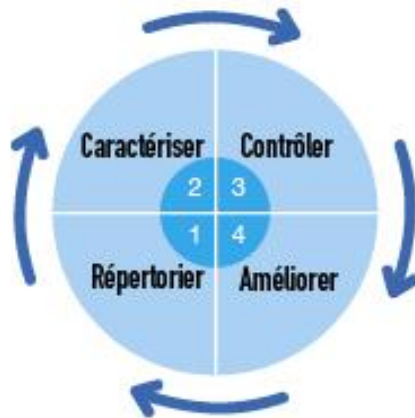
Audit et contrôle des Installations

Analyse des activités du site

Vous avez besoin de conseils lors d'une acquisition ou de la prise à bail d'un site, mais également afin de préparer la commercialisation ou la revente d'un immeuble dans les meilleures conditions.

Turnbull Industrie procède à la qualification des activités industrielles afin de définir les rubriques ICPE concernées, rédige un rapport de synthèse définissant les solutions les plus appropriées et estime les coûts de mise en conformité.

Pour les acquisitions en VEFA, nous assurons le suivi des projets afin de contrôler la cohérence entre les dossiers administratifs et la réalisation.



Les contrôles obligatoires

Le décret du 13 avril 2006 a rendu obligatoire le contrôle périodique des installations soumises à déclaration y compris pour les bâtiments d'activités de taille modeste. Nous accompagnons les organismes habilités lors de ces contrôles afin d'éviter une interprétation inadaptée et nous conseillons sur l'impact des non conformités éventuellement constatées.

Gestion technique des installations classées pour la protection de l'environnement

Dans le cas d'immeubles multi-preneurs, la société bailleuse - titulaire de l'autorisation d'exploiter - doit désigner un représentant unique comme interlocuteur des services de l'état.

Dans ce cadre, nous proposons d'assurer la gestion des sites complexes en tant que représentant légal du bailleur. Le site est suivi par un ingénieur de l'environnement qui en assure la surveillance, fait appliquer la réglementation et maintient une veille réglementaire.



L'immobilier de **votre** point de vue

Conseil Opérationnel et audit
Bureaux, locaux d'activité,
commerces, hôtels et logements.

TURNBULL
associés



Audit et travaux ICPE
Solutions techniques, évaluation des coûts,
gestion du dossier DRIRE, organisation des
travaux de mise en conformité.

TURNBULL
industrie



Gestion immobilière
Property management pour le compte
d'investisseurs internationaux.

WORKMAN
TURNBULL



TURNBULL
industrie

3, rue Scribe - 75008 Paris
Tél. : + 33 1 47 42 31 38
Fax : + 33 1 40 06 04 87
messages@turnbull-associés.fr
www.turnbull-industrie.fr

Chartered Building Surveyors

